



Monténégro

Dernière mise à jour : 15/03/2021

Adhésion au Conseil de l'Europe	11 mai 2007
Entrée en vigueur de la Convention européenne des droits de l'homme	6 juin 2006
Première affaire sous surveillance de l'exécution	Garžićić (17931/07) Arrêt définitif le 21 décembre 2010
Nombre total d'affaires transmises pour surveillance de l'exécution depuis l'entrée en vigueur de la Convention	78
Nombre total d'affaires closes par résolution finale	72

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS *

> Actions des forces de sécurité – enquêtes effectives

Mauvais traitements infligés par la police et absence d'enquête effective.

Siništaj (1451/10)
Arrêt définitif le 02/05/2016

État d'exécution
Surveillance standard

> Conditions de détention

Mauvaises conditions de détention. Violation du droit à la liberté : deux mois se sont écoulés après l'émission de l'acte d'accusation sans que de nouvelles ordonnances ne prolongent la détention. La motivation insuffisante des décisions de prolongation de la détention.

Bigović (48343/16)
Arrêt définitif le 19/06/2019

État d'exécution
Surveillance standard

> Droit à la vie privée et à la vie familiale

Le refus des tribunaux nationaux, en 2015, d'examiner le bien-fondé de la demande d'exhumer la dépouille du conjoint de la requérante en vue de son transfert vers un nouveau lieu de sépulture, ce qu'un autre membre de la famille a refusé d'autoriser.

Dražković (40597/17)
Arrêt définitif le 09/09/2020

État d'exécution
Surveillance standard

> Droit à la propriété

Privation des terres que le demandeur possédait sur la côte en 2014 sans qu'aucune indemnité ne lui soit versée, contrairement aux dispositions du droit interne qui stipulent que les droits de propriété ne peuvent être limités qu'en échange d'une indemnité.

Nešić (12131/18)
Arrêt définitif le 09/09/2020

État d'exécution
Surveillance standard

* Des informations détaillées concernant la surveillance par le Comité des Ministres de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment la distinction entre surveillance soutenue et surveillance standard, sont disponibles sur le site internet du Service de l'exécution des arrêts.



SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

> Conditions de détention

Adoption et mise en œuvre d'une série de mesures ayant pour but d'améliorer les conditions de détention : rénovation de l'établissement de détention provisoire de Podgorica ; mise en place d'activités quotidiennes en dehors des cellules d'une durée minimale de deux heures ; mise en place de sanctions alternatives pour des offenses mineures dans le Code de procédure pénale en 2015 (cautions, obligation de se présenter régulièrement à une autorité de l'État, retrait des documents de voyage, etc.).

Bulatovic (67320/10)
Arrêt définitif le 22/10/2014

Résolution finale
CM/ResDH(2017)35

> Exécution des décisions judiciaires nationales

Transfert, en 2011, de la compétence d'exécution des décisions de justices définitives aux officiers publics chargés de l'exécution afin de réduire la charge de travail des tribunaux et accroître l'efficacité des procédures d'exécution.

Boucke (26945/06)
Arrêt définitif le 21/05/2012

Résolution finale
CM/ResDH(2016)165

Mijanović (19580/06)
Arrêt définitif le 17/12/2013

Résolution finale
CM/ResDH(2016)201

> Durée des procédures judiciaires

L'efficacité des procédures civiles et prud'homales a augmenté après l'introduction de mesures législatives (loi sur la procédure civile) en 2015, incluant l'abolition des multiples possibilités de renvoi, des délais procéduraux stricts et des modes alternatifs de règlement des différends; introduction d'un recours accélératoire et compensatoire en cas de durée excessive des procédures.

Stakić (49320/07)
Arrêt définitif le 02/01/2013

Résolution finale
CM/ResDH(2017)38

Des mesures ont été adoptées en 2014 et 2016 afin d'accélérer les procédures administratives, en particulier afin de prévenir de multiples renvois. Parmi ces mesures : mise en place de procédures accélérées, *ex officio*, pour l'échange de données entre des organes publics ; mise en œuvre de moyens de communication électroniques entre les autorités administratives et les parties à la procédure ; introduction d'une nouvelle législation en vertu de laquelle lorsqu'une autorité administrative ne rend pas une décision dans le délai légalement imparti, la requête concernée est considérée comme acceptée.

Stanka Mirković (33781/15)
Arrêt définitif le 07/06/2017

Résolution finale
CM/ResDH(2018)51

> Liberté d'expression

Reconnaissance de l'obligation de respecter la jurisprudence de la Cour européenne et les standards de la Convention en ce qui concerne la liberté d'expression.

Koprivica (41158/09)
Arrêt définitif le 22/02/2012

Résolution finale
CM/ResDH(2016)45

** Cette section peut également inclure certaines réformes majeures déjà mises en œuvre dans le cadre d'affaires toujours pendantes.

Pour un aperçu plus complet des réformes adoptées depuis l'entrée en vigueur du Protocole n° 11 en 1998, voir le [Rapport annuel 2015](#), Partie IV « Principaux progrès accomplis ». En ce qui concerne la période 1959-1998, voir l'aperçu fourni par la Cour européenne dans sa publication spécifique « [Aperçus : quarante années d'activité](#) », section IV « Incidences des arrêts ou des affaires ». Ces deux documents sont, entre autres, également disponibles sur le site du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.



SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

Dépénalisation de la diffamation et de l'injure en 2011.

Šabanović (5995/06)
Arrêt définitif le 31/08/2011

Résolution finale
CM/ResDH(2016)44

> Protection des droits à la propriété

Les droits acquis à pension ne peuvent être annulés ou restreints, en particulier en cas de reprise d'une activité juridique, conformément à la Loi sur les pensions et l'assurance invalidité telle qu'amendée en 2008.

Lakićević et autres (27458/06+)
Arrêt définitif le 13/03/2012

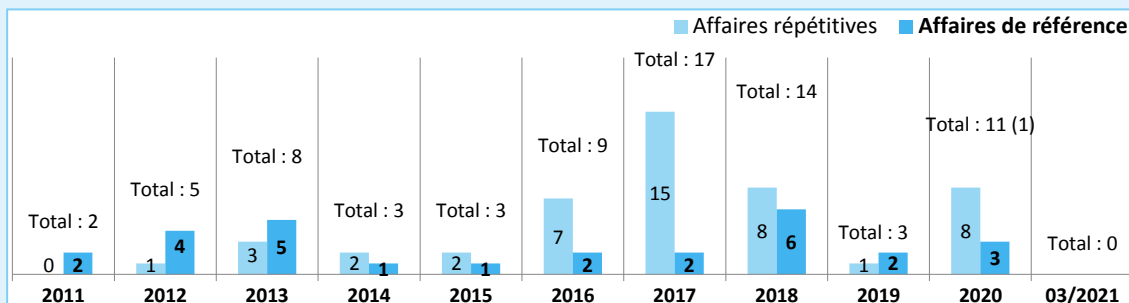
Résolution finale
CM/ResDH(2013)91



STATISTIQUES***

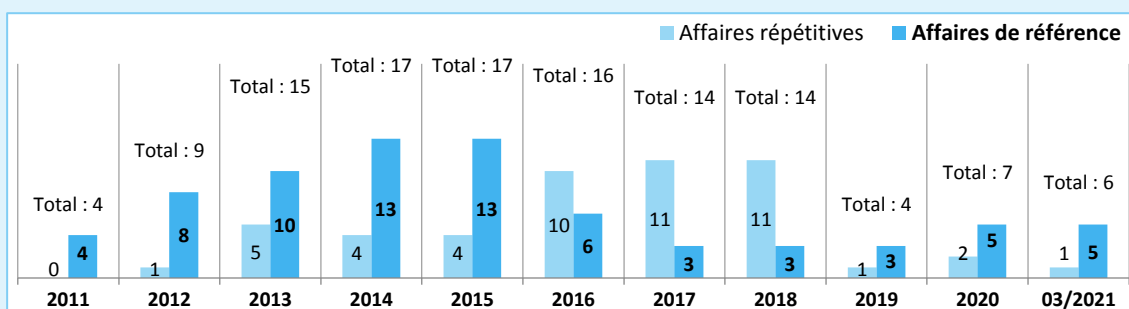
Nouvelles affaires

(arrêts transmis pour surveillance de leur exécution pendant l'année)



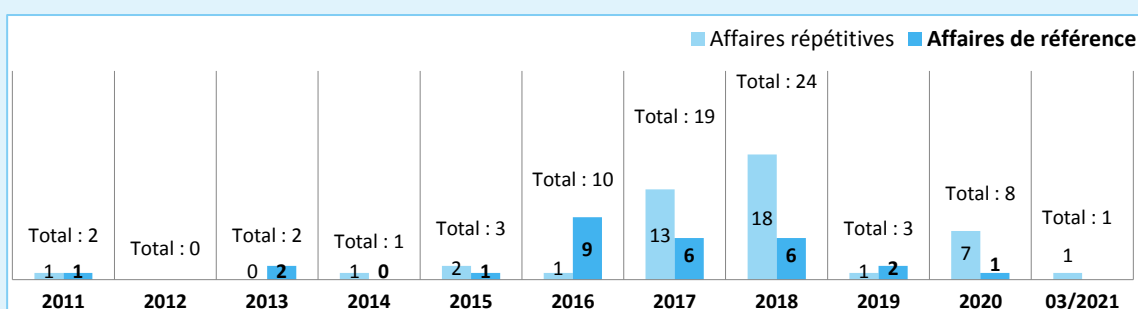
Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'affaires n'ayant pas encore été classées en tant qu'affaire de référence ou affaire répétitive, mais elles sont néanmoins prises en compte dans le nombre total de nouvelles affaires.

Affaires pendantes

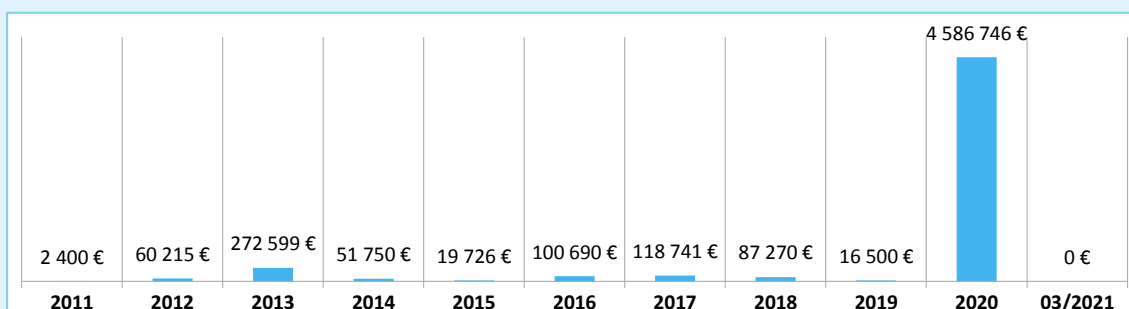


Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'affaires n'ayant pas encore été classées en tant qu'affaire de référence ou affaire répétitive, mais elles sont néanmoins prises en compte dans le nombre total d'affaires pendantes.

Affaires closes par résolution finale



Satisfaction équitable allouée par la Cour européenne



*** Des statistiques détaillées sont disponibles dans les [rapports annuels](#) du Comité des Ministres. Les données présentées sont celles figurant dans le rapport annuel de l'année en question.

